

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1659

91 – ESSONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

Ventes et cessions

818 593 071 RCS Evry.

MP RENOV.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 100000.00 EUR.

Adresse : 1, Chemin du Chêne Rond, 91570 Bièvres.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : MP RENOV SAS au capital de 100.000 € 1, Chemin du Chêne Rond 91570 BIEVRES 818 593 071 RCS EVRY (ci-après la « Société Absorbante ») MP POSE SAS au capital de 1.000 € 1, Chemin du Chêne Rond 91570 BIEVRES 920 001 633 RCS EVRY (ci-après la « Société Absorbée ») AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE MP POSE PAR LA SOCIETE MP RENOV 1. Évaluation de l'actif et du passif Evaluation de l'actif et du passif de la société MP POSE, Société Absorbée, dont la transmission est envisagée au profit de la société MP RENOV, Société Absorbante : Total de l'actif apporté 52.816 € Total du passif pris en charge 36.740 € Actif net de la Société Absorbée 16.076 € 2. Absence de rapport d'échange et d'augmentation de capital Conformément au 3° du II de l'article L236-3 du Code de commerce, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. Il ne sera en conséquence émis aucun titre par la Société Absorbante en rémunération des apports. Il n'y a donc pas lieu d'établir un rapport d'échange, ni de procéder à une augmentation du capital de la Société Absorbante, ni de constater une quelconque prime de fusion. 3. Boni / Mali de fusion La Société Absorbante ne détenant pas les titres de la Société Absorbée et réciproquement, aucun mali ou boni de fusion ne sera constaté. 4. Dépôt du projet de fusion Le projet de fusion établi le 18 septembre 2025 a été déposé le 24 septembre 2025 au Greffe d'immatriculation des parties à l'opération, à savoir le Greffe d'EVRY. Pour avis.